

DECISION DE RECONNAISSANCE ACCOMPAGNEE DE LA PORTEE

N° LR/09/2018

Conformément au code de procédure CP05/DIL/21 du 17/02/2021, le Directeur Général de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA), atteste que le laboratoire Charles Nicolle-Environnement-Sécurité Alimentaire, Sis à : résidence Pasteur, 21 place pasteur, quartier des hôpitaux-CASABLANCA, a été reconnu, par l'ONSSA, pour effectuer les analyses en microbiologie alimentaire, de microbiologie des surfaces et de microbiologie de l'air figurant dans la portée ci-jointe.

Cette reconnaissance est valable pour une durée de cinq ans.

Le laboratoire est tenu de respecter les critères figurant au point 2 du code de procédure de reconnaissance et notamment ceux relatifs au maintien des compétences et au respect des méthodes analytiques retenues par l'ONSSA. ✓

Pour le Directeur Général de l'ONSSA
et par délégation

Le Directeur des Intrants et des Laboratoires

Signé : Dr. Nabil ABOUCHOIB

1/2